

Référence : C.N.24.2016.TREATIES-XI.B.16 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS  
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 136. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L EN CE QUI  
CONCERNE LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA  
CHAÎNE DE TRACTION ÉLECTRIQUE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 136<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire C.N.411.2015.TREATIES-XI.B.16 du 20 juillet 2015 par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du projet de règlement, aucune des Parties contractantes à l'Accord n'a notifié son désaccord au projet de règlement. Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 2 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement est considéré comme étant adopté en tant que Règlement no 136 annexé à l'Accord susmentionné. En vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, la date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes est le 20 janvier 2016.

Le 3 février 2016



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.411.2015.TREATIES-XI.B.16 (Rediffusée) du 20 juillet 2015 (Projet de règlement annexé à l'Accord [136]).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.